Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 014-241400514-20261028-D_2026_65-AU

DECISION D-2026-65
Marché de Restructuration d'un site industriel à Falaise – Avenant n°2 – Lot 04, 05 et 06

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°31/2026 du Conseil communautaire du 11 avril 2026 d'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°55/2026 du Conseil Communautaire du 11 avril 2026 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation, la conclusion et l'exécution de marchés publics ;
- Vu la décision d'attribution des marchés par la Commission d'Appel d'Offres en date du 12/03/2026 pour les lots 01 à 21 (déclaration sans suite du lot 20) ;
- Considérant la décision D-2026-53 du 28/07/2026 décidant de conclure un avenant n°1 avec les titulaires des lots n°1 à 21 pour la Restructuration d'un site industriel à Falaise.
- Considérant la décision D-2026-55 du 16/09/2026 décidant de conclure un avenant n°2 avec le titulaire du lot 03.
- Considérant les sommes qui sont inscrites aux budgets Principal et Ateliers Relais 2026 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

De conclure :

- un avenant n°2 au lot 04 Charpente métallique avec la société CCS afin de prendre en compte divers travaux supplémentaires pour un montant de 20 192,70 € HT soit une plus-value de 6,87% par rapport au montant du marché de base ;

- un avenant n°2 au lot 05 Charpente bois avec la société CHANU H.D. afin de prendre en compte divers travaux complémentaires pour un montant de 13 246,40 € HT soit une plus-value de 4,04% par rapport au montant du marché de base ;

- un avenant n°2 au lot 06 Couverture Etanchéité avec la société MICARD afin de prendre en compte divers travaux supplémentaires pour un montant de 9 540,69 € HT soit une plus-value de 2,63% par rapport au montant du marché de base.

ARTICLE 2

Le montant global du marché de Restructuration d'un site industriel à Falaise (lots 01 à 21) est porté de 5 677 744,15 € HT à 5 720 723,94 € HT, soit 6 864 868,73 € TTC, soit une évolution du marché de base HT de 1.27%.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 014-241400514-20261028-D_2026_65-AU

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 28.10.2026

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le

Et de sa transmission en Préfecture le

Le Président,

Kévin DEWAËLE

